

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 17 mars 2014****Délibération 14.2014.03.17****Nombre de membres**

En exercice 47

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation 06/03/2014

Date d'affichage : 14/04/2014

Domaine finances 7.1.1

L'an deux mil quatorze le dix sept mars à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, GIROD P, RENAUD G, DELORME J-L, ECOCHARD JG, RENAUD D, BOUVARD B, RUDE B représenté par son suppléant J GARNIER , PICOD G, COMTE T, BUCHOT JY, CALLAND J , MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P, LAMARD Ph, CHARRIERE G, CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SOUSSIA M, BERGER R, SYLENE H, PERRIN CI, VUITTON R, POYET G, GUYOT G, JOURNEAUX C , MATIAS M, NICOD M, BRUN P, BRIDE F et ECOIFFIER B.
ABSENTS EXCUSES : BESSON Ch, LEDIG S, ECHALLON J, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, FEAU P, VUITTON P, BRUNET H et HARLAUT P.
INVITEE ABSENTE : PELISSARD H.
SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard CHARRIERE.

Objet : Relais Services Publics : demande de financements pour le fonctionnement 2014

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 octobre 2008 concernant la mise en place et la demande de labellisation d'un Relais Services Publics sur la Communauté de Communes,

VU le courrier de Madame La Préfète en date du 4 mars 2009 accordant la labellisation du Relais de Services Publics à la Communauté de Communes,

Le Conseil Communautaire,

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant pour le fonctionnement du Relais Services Publics pour l'année 2014 :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges du personnel :	32 000 €	Subvention Etat :	10 000 €
Frais de fonctionnement :	5 000 €	Autofinancement :	27 000 €
TOTAL :	37 000 €	TOTAL :	37 000 €

SOLLICITE de l'Etat l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du Relais Services Publics pour l'année 2014, à hauteur de 10 000 €.

S'ENGAGE à financer le solde du financement par inscription des crédits nécessaires au budget communautaire.

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 14/04/2014
et publication ou notification du 14/04/2014

Ainsi ont délibéré et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme et certification,

Signature Le Président

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 17 mars 2014

Délibération 12.2014.03.17

Nombre de membres

En exercice 47

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation 06/03/2014

Date d'affichage : 01/04/2014

Domaine finances

L'an deux mil quatorze le dix sept mars à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, GIROD P, RENAUD G, DELORME J-L, ECOCHARD JG, RENAUD D, BOUVARD B, RUDE B représenté par son suppléant J GARNIER , PICOD G, COMTE T, BUCHOT JY, CALLAND J , MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P, LAMARD Ph, CHARRIERE G, CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SOUSSIA M, BERGER R, SYLENE H, PERRIN CI, VUITTON R, POYET G, GUYOT G, JOURNEAUX C , MATIAS M, NICOD M, BRUN P, BRIDE F et ECOIFFIER B.
ABSENTS EXCUSES : BESSON Ch, LEDIG S, ECHALLON J, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, FEAU P, VUITTON P, BRUNET H et HARLAUT P.
INVITEE ABSENTE : PELISSARD H.
SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard CHARRIERE.

Objet : Budget assainissement collectif Décision modificative 2

le conseil communautaire après avoir délibéré

VOTE la décision modificative 1 suivante :

D 2315 opération 52 : Immobilisation en cours- opération Saint-Julien Réseau assainissement 2014
- 750 €

D 208 : Autres immobilisations incorporelles
+ 750 €

Ainsi ont délibéré et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme et certification,

Signature Le Président

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 01/04/2014
et publication ou notification du 01/04/2014

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 17 mars 2014

Délibération 11.2014.03.17

Nombre de membres

En exercice 47

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation 06/03/2014

Date d'affichage : 01/04/2014

Domaine finances

L'an deux mil quatorze le dix sept mars à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, GIROD P, RENAUD G, DELORME J-L, ECOCHARD JG, RENAUD D, BOUVARD B, RUDE B représenté par son suppléant J GARNIER , PICOD G, COMTE T, BUCHOT JY, CALLAND J , MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P, LAMARD Ph, CHARRIERE G, CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SOUSSIA M, BERGER R, SYLENE H, PERRIN CI, VUITTON R, POYET G, GUYOT G, JOURNEAUX C , MATIAS M, NICOD M, BRUN P, BRIDE F et ECOIFFIER B.
ABSENTS EXCUSES : BESSON Ch, LEDIG S, ECHALLON J, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, FEAU P, VUITTON P, BRUNET H et HARLAUT P.
INVITEE ABSENTE : PELISSARD H.
SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard CHARRIERE.

Objet : Budget Natura 2000 Décision modificative 1

le conseil communautaire après avoir délibéré

VOTE la décision modificative 1 suivante :

D 023 : virement à la section d'investissement	+ 278 €
R 777 : quote part des subventions d'investissement	+ 278 €
D 13913 : Reprise subvention d'équipement	+ 278 €
R 021 : virement de la section de fonctionnement	+ 278 €

Ainsi ont délibéré et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme et certification,

Signature Le Président

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 01/04/2014
et publication ou notification du 01/04/2014

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 17 mars 2014

Délibération 9.2014.03.17

Nombre de membres

En exercice 47

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation 06/03/2014

Date d'affichage : 27/03/2014

Domaine finances

L'an deux mil quatorze le dix sept mars à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, GIROD P, RENAUD G, DELORME J-L, ECOCHARD JG, RENAUD D, BOUVARD B, RUDE B représenté par son suppléant J GARNIER , PICOD G, COMTE T, BUCHOT JY, CALLAND J , MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P, LAMARD Ph, CHARRIERE G, CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SOUSSIA M, BERGER R, SYLENE H, PERRIN CI, VUITTON R, POYET G, GUYOT G, JOURNEAUX C , MATIAS M, NICOD M, BRUN P, BRIDE F et ECOIFFIER B.
ABSENTS EXCUSES : BESSON Ch, LEDIG S, ECHALLON J, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, FEAU P, VUITTON P, BRUNET H et HARLAUT P.
INVITEE ABSENTE : PELISSARD H.
SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard CHARRIERE.

Objet : Convention de partenariat 2014 entre la communauté de communes et l'association ADAPEMONT.

Considérant les statuts communautaires et notamment la compétence de développement et d'aménagement de l'espace

Considérant les actions de l'Apademont

Considérant le projet de convention de partenariat entre la communauté de communes et l'Adapemont pour 2014

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- APPROUVE le projet de convention de partenariat établi entre la communauté de communes et l'Adapemont
- PREND ACTE que la communauté de communes versera une contribution financière de 12 500 € (douze mille cinq cent euros).
- AUTORISE le Président à signer la convention.

Ainsi ont délibéré et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme et certification,

Signature Le Président

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 27/03/2014
et publication ou notification du 27/03/2014

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 17 mars 2014

Délibération 10.2014.03.17

Nombre de membres

En exercice 47

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation 06/03/2014

Date d'affichage : 27/03/2014

Domaine finances

L'an deux mil quatorze le dix sept mars à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, GIROD P, RENAUD G, DELORME J-L, ECOCHARD JG, RENAUD D, BOUVARD B, RUDE B représenté par son suppléant J GARNIER , PICOD G, COMTE T, BUCHOT JY, CALLAND J , MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P, LAMARD Ph, CHARRIERE G, CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SOUSSIA M, BERGER R, SYLENE H, PERRIN CI, VUITTON R, POYET G, GUYOT G, JOURNEAUX C , MATIAS M, NICOD M, BRUN P, BRIDE F et ECOIFFIER B.
ABSENTS EXCUSES : BESSON Ch, LEDIG S, ECHALLON J, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, FEAU P, VUITTON P, BRUNET H et HARLAUT P.
INVITEE ABSENTE : PELISSARD H.
SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard CHARRIERE.

Objet : convention 2014 avec l'association de pays et l'association « office de tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne »

Considérant les statuts communautaires et notamment la compétence tourisme

Considérant les actions de l'office de tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne

Considérant le projet de convention présenté et notamment l'engagement financier qui en découle pour la communauté de communes Petite Montagne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- APPROUVE le projet de convention avec l'association de pays et l'office de tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne
- PREND ACTE que la communauté de communes versera une contribution financière totale de 12 500 € (douze mille cinq cents euros).
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant et notamment la convention

Ainsi ont délibéré et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme et certification,

Signature Le Président

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 27/03/2014
et publication ou notification du 27/03/2014

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 17 mars 2014

Délibération 8.2014.03.17

Nombre de membres

En exercice 47

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation 06/03/2014

Date d'affichage : 27/03/2014

Domaine finances

L'an deux mil quatorze le dix sept mars à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, GIROD P, RENAUD G, DELORME J-L, ECOCHARD JG, RENAUD D, BOUVARD B, RUDE B représenté par son suppléant J GARNIER , PICOD G, COMTE T, BUCHOT JY, CALLAND J , MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P, LAMARD Ph, CHARRIERE G, CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SOUSSIA M, BERGER R, SYLENE H, PERRIN CI, VUITTON R, POYET G, GUYOT G, JOURNEAUX C , MATIAS M, NICOD M, BRUN P, BRIDE F et ECOIFFIER B.
ABSENTS EXCUSES : BESSON Ch, LEDIG S, ECHALLON J, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, FEAU P, VUITTON P, BRUNET H et HARLAUT P.
INVITEE ABSENTE : PELISSARD H.
SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard CHARRIERE.

Objet : Budget assainissement collectif Décision modificative 1

le conseil communautaire après avoir délibéré

VOTE la décision modificative 1 suivante :

D 2315 opération 47 : Immobilisation en cours- opération Détournement de la conduite parcelle JOURDAIN - Dotations aux amortissements	+ 799 €
D 2315 opération 52 : Immobilisation en cours- opération Saint-Julien Réseau assainissement 2014	- 1549 €
D 208 : Autres immobilisations incorporelles	+ 750 €

Ainsi ont délibéré et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme et certification,

Signature Le Président

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 27/03/2014
et publication ou notification du 27/03/2014

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 17 mars 2014****Délibération 7.2014.03.17****Nombre de membres**

En exercice 47

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation 06/03/2014

Date d'affichage :25/03/2014

Domaine finances

L'an deux mil quatorze le dix sept mars à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, GIROD P, RENAUD G, DELORME J-L, ECOCHARD JG, RENAUD D, BOUVARD B, RUDE B représenté par son suppléant J GARNIER , PICOD G, COMTE T, BUCHOT JY, CALLAND J , MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P, LAMARD Ph, CHARRIERE G, CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SOUSSIA M, BERGER R, SYLENE H, PERRIN CI, VUITTON R, POYET G, GUYOT G, JOURNEAUX C , MATIAS M, NICOD M, BRUN P, BRIDE F et ECOIFFIER B.
ABSENTS EXCUSES : BESSON Ch, LEDIG S, ECHALLON J, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, FEAU P, VUITTON P, BRUNET H et HARLAUT P.
INVITEE ABSENTE : PELISSARD H.
SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard CHARRIERE.

Objet : Budget PFC Décision modificative 1

Considérant les inscriptions budgétaires et le montant des amortissement

le conseil communautaire après avoir délibéré

VOTE la décision modificative 1 suivante :

D 6811 : Dotations aux amortissements	+ 300 €
R 28132 : Amortissements- immeubles de rapport	+ 300 €
D 023 : Virement à la section d'investissement	- 300 €
R 02 : Virement de la section de fonctionnement	- 300 €

Ainsi ont délibéré et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme et certification,

Signature Le Président

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 25/03/2014
et publication ou notification du 25/03/2014

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 17 mars 2014

Délibération 6.2014.03.17

Nombre de membres

En exercice 47

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation 06/03/2014

Date d'affichage : 18/03/2014

Domaine fonctionnement des
assemblées

L'an deux mil quatorze le dix sept mars à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, GIROD P, RENAUD G, DELORME J-L, ECOCHARD JG, RENAUD D, BOUVARD B, RUDE B représenté par son suppléant J GARNIER , PICOD G, COMTE T, BUCHOT JY, CALLAND J , MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P, LAMARD Ph, CHARRIERE G, CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SOUSSIA M, BERGER R, SYLENE H, PERRIN CI, VUITTON R, POYET G, GUYOT G, JOURNEAUX C , MATIAS M, NICOD M, BRUN P, BRIDE F et ECOIFFIER B.
ABSENTS EXCUSES : BESSON Ch, LEDIG S, ECHALLON J, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, FEAU P, VUITTON P, BRUNET H et HARLAUT P.
INVITEE ABSENTE : PELISSARD H.
SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard CHARRIERE.

Objet : Télétransmission des documents budgétaires – avenant 1 à la convention – Protocole ACTES

Considérant la possibilité de transmettre les documents budgétaires de manière dématérialisée.

Considérant la convention entre le représentant de l'Etat dans le Jura et la collectivité permettant la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité du 22 août 2012

Vu l'avenant à la dite convention permettant la télétransmission des documents budgétaires

le conseil communautaire après avoir délibéré

VALIDE le principe de télétransmission des documents budgétaires et DECIDE de procéder de cette manière à compter de l'exercice budgétaire 2015 qu'ils s'agissent du budget principal et des budgets annexes de la collectivité.

AUTORISE le Président à signer l'avenant 1 la convention entre le représentant de l'Etat dans le Jura et la collectivité permettant la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité du 22 août 2012 correspondant à la télétransmission des actes budgétaires.

Ainsi ont délibéré et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme et certification,

Signature Le Président

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 18/03/2014
et publication ou notification du 18/03/2014

Communauté de Communes Petite Montagne**39240 ARINTHOD****Séance du 17 mars 2014****Délibération 13.2014.03.17****Nombre de membres**

En exercice 47

Qui ont pris part au vote 39

Pour 39 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation 06/03/2014

Date d'affichage : 08/04/2014

Domaine finances 7.1.1

Le mardi deux mil quatorze le dix sept mars à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : PAUCOD R, GROSDIDIER JC, GIROD P, RENAUD G, DELORME J-L, ECOCHARD JG, RENAUD D, BOUVARD B, RUDE B représenté par son suppléant J GARNIER , PICOD G, COMTE T, BUCHOT JY, CALLAND J , MOTTET JP, BENOIT J, ANDREY P, LAMARD Ph, CHARRIERE G, CHAVARD J, CARNET G, CAILLON G, BUNOD R, VUITTON P représenté par son suppléant BENACCHIO F, VINCENT R, BRIDE JL, COULON JP, SOUSSIA M, BERGER R, SYLENE H, PERRIN CI, VUITTON R, POYET G, GUYOT G, JOURNEAUX C , MATIAS M, NICOD M, BRUN P, BRIDE F et ECOIFFIER B.
ABSENTS EXCUSES : BESSON Ch, LEDIG S, ECHALLON J, BENOIT F, REBREYEND-COLIN M, FEAU P, VUITTON P, BRUNET H et HARLAUT P.
INVITEE ABSENTE : PELISSARD H.
SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard CHARRIERE.

Objet : Tarif séance natation libre piscine

Monsieur le Président expose au conseil communautaire qu'afin de valoriser et d'exploiter au mieux le bassin de natation à Arinthod il conviendrait d'ouvrir celui-ci durant les vacances scolaires au public selon les principes du règlement intérieur. Cette ouverture consisterait en l'organisation de séances de natation libre de 2 heures sous surveillance du maître-nageur. Les droits d'entrée seraient à retirer à la Communauté de Communes.

le conseil communautaire après avoir délibéré

ACCEPTE l'ouverture du bassin de natation pour l'organisation de séances de natation libre.

FIXE à deux Euros ó 2 euros, le tarif de la séance de deux heures pour les personnes de plus de 16 ans, la séance étant gratuite pour les moins de 16 ans.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en place de cette activité.

Ainsi ont délibéré et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme et certification,

Signature Le Président

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 08/04/2014
et publication ou notification du 08/04/2014